



## AVANT PROGRAMME

### I - DENOMINATION DU CONCOURS

Concours : C.S.D 3\*

Date : 22 - 25 JUIN 2023

Lieu : DOMAINE DE SIDI BERNI - SIDI BETTACHE

### II - CONDITIONS GENERALES

#### POUR LE BIEN ETRE DES PONEYS/CHEVAUX

La Fédération Royale Marocaine des Sports Équestres (FRMSE) attend de toutes les personnes concernées par le sport équestre qu'elles adhèrent au code de conduite en reconnaissant et acceptant que le bien être du poney/cheval soit en tout temps considéré comme souverain.

- Le bien être du poney/cheval prédomine sur les exigences à tous les stades de leur préparation et de leur entraînement. Cela inclut la bonne gestion des poneys/chevaux, les méthodes d'entraînement, le ferrage, la saignée ainsi que le transport et exclut toute technique considérée par la FEI comme abusive.
- Pour être autorisé à concourir, les poneys/chevaux et les cavaliers doivent être physiquement aptes, compétents, et en bonne santé.
- Tous les soins et traitements vétérinaires prodigués aux poneys/chevaux doivent assurer leur santé et leur bien être.
- Les concours ne doivent pas porter préjudice au bien être des poneys/chevaux. Cela implique une attention constante portée aux zones de compétition, aux terrains, aux conditions météorologiques, aux écuries, à la sécurité du site et à l'aptitude du poney/cheval à poursuivre son voyage après la compétition.
- Tous les efforts doivent être consentis afin de s'assurer que les poneys/chevaux reçoivent l'attention qui leur est due après la compétition et qu'ils sont traités avec humanité une fois leur carrière achevée.
- La FRMSE encourage vivement toutes les personnes concernées par le sport équestre à atteindre le plus haut niveau possible de connaissances dans leurs domaines de compétence.

*Le Président de l'événement s'engage à respecter l'ensemble des règlements régissant l'organisation des compétitions équestres*

Le Président de l'événement



Rabat, le 07 JUIN 2023

Approuvé par la FRMSE



Badra FAKIR  
Directeur Général  
F.R.M.S.E

*Les annexes font parties intégrantes du programme approuvé et signé*

### III- INFORMATIONS GENERALES

#### *1- Organisateur*

Nom : **DOMAINE DE SIDI BERNI**

Adresse : Route secondaire 224 Sidi Battache km 13 Skhirat

Téléphone : 0661221369

Email : sidiberni@yahoo.fr

#### *2- Comité d'organisation*

Président de l'événement : **CHERIF MDULAY ABDALLAH ALAOUJ**

Secrétariat du concours : Abderrahim Emmissa tel : 0652705967 - Sofia Essakhi tel 0652705974

#### *3- Directeur de l'événement*

Nom : **SAAD BENSALAH**

Téléphone : 0661221369 - 0652705963

Email : s.equichassa@gmail.com

Fax :

#### *4- Médecin de service*

Nom : Boudhar Amine

Téléphone : 0661247739

#### *5- Délégué Vétérinaire (concours)*

Nom : Dr Ahmed MABROUK

Téléphone : 0661494961

#### *6- Permanence Infirmerie*

Nom : Araab Slimane

Téléphone : 0652705966

#### *7- Maréchal ferrant*

Nom : RAHLI Tarik- Téléphone : 0677990357

### IV - CONDITIONS SPECIFIQUES TECHNIQUES

#### *1- Carrière de Concours*

Dimension : 120 X 60

Type de sol : Sol équestre

#### *2- Carrière de détente*

Dimension : 65 X 60

Type de sol : Sol équestre

#### *3- Ecuries*

Type de boxes :

Dimensions boxes :

Prix des boxes :

Responsable Hébergement : Ahmed Barjan tel 0652705965 - Taha El Karri tel 0682257806



#### 4 - Programme

Date d'ouverture des écuries : Mercredi 21 juin 2023 à 11h

N° d'épreuve	Date	Heure	Epreuve	Barème
1	Judi 22/06/2023		1.20 - 1.25	Barème C FRMSE 239
2	Judi 22/06/2023		1.10 - 1.15	Deux phases FRMSE 274.2.5 (Temps différé)
3	Judi 22/06/2023		Barbes & Arabes-Barbes** (Epreuve Amicale)	Barème A sans chrono 238.1.1 (Cumul de point jusqu'à la finale)
4	Judi 22/06/2023		1.30 - 1.35	Choisissez votre itinéraire FRMSE 271.1.2
5	Judi 22/06/2023		1.40 (Epreuve Amicale)	Deux phases FRMSE 274.2.5 (Temps différé)
6	Vendredi 23/06/2023		1.10 - 1.15	Epreuve contre la montre FRMSE 267
7	Vendredi 23/06/2023		1.20 - 1.25	Epreuve de combinaison FRMSE 278.1.2 (Barème A au chrono)
8	Vendredi 23/06/2023		Barbes & Arabes-Barbes (Epreuve Amicale)	Barème FRMSE sans chrono 238.1.1 (Cumul de point jusqu'à la finale)
9	Vendredi 23/06/2023		1.10 - 1.15 Amateur	Deux phases FRMSE 274.1.5.5 (Deuxième phase en barème C)
10	Vendredi 23/06/2023		1.40 - 1.45	Barème A au chrono FRMSE 238.2.1
11	Vendredi 23/06/2023		1.30 - 1.35	Wring round FRMSE 276.2.1
12	Samedi 24/06/2023		1.10 - 1.15	Epreuve de combinaison FRMSE 278.1 (Barème A au chrono)
13	Samedi 24/06/2023		U21	Choisissez vos points FRMSE 270
14	Samedi 24/06/2023		U8	Epreuve de combinaison 278.1 Barème A au chrono
15	Samedi 24/06/2023		1.10 - 1.15 AMATEUR	Wring round 276.2.1
16	Samedi 24/06/2023		U3	Deux phases FRMSE 274.2.5 (Temps différé)
17	Samedi 24/06/2023		Barbes & Arabes-Barbes (Epreuve Amicale Finale)	Barème A sans chrono 238.1.1 (Barrage pour les 3 places du podium)





18	Dimanche 20/11/2022		1.20 - 1.25	Barème A au chrono FRMSE 238.21
19	Dimanche 20/11/2022		1.30 - 1.35	Deux phases FRMSE 274.25 (Temps différé)
20	Dimanche 20/11/2022		U8	Barème A au chrono FRMSE 238.21
21	Dimanche 20/11/2022		U3	Deux phases FRMSE 274.25 (Temps différé)
22	Dimanche 20/11/2022		1.10 - 1.15 AMATEUR	Barème A au chrono FRMSE 238.21
23	Dimanche 20/11/2022		L21	Barème A au chrono FRMSE 238.21
24	Dimanche 20/11/2022		1.40 - 1.45	En 2 manches FRMSE 273.3.1

N.B : Les engagements des épreuves amicales devront être envoyés par mail à l'adresse suivante : [engagementsidiberni@gmail.com](mailto:engagementsidiberni@gmail.com)

- **Épreuve n°4 Choisissez votre itinéraire** Article 271.1.2 les obstacles ne peuvent sautés qu'une seul fois. Tout Athlète qui ne saute pas tous les obstacles est éliminé, la ligne de départ et la ligne d'arrivée dans un sens ou dans l'autre. Les obstacles peuvent être sautés dans un sens ou dans l'autre, sauf indication contraire sur le plan du parcours.
- **Épreuve n°9** Barème A au chrono pour la 1<sup>ère</sup> phase puis au Barème C pour la 2<sup>ème</sup> phase.
- **Épreuve Amicale Grand prix Barbes & Arabes-Barbes** Article 238.1.1 avec un cumul de point jusqu'à la finale. Un barrage en cas d'égalité de point pour les 3 premières places du Samedi.
- **Épreuve de combinaison** Article 278.1 Le parcours doit comprendre six obstacles ; un obstacle simple comme premier obstacle et cinq combinaisons. Au moins un obstacle doit être triple.
- **Épreuve Wining Round** Article 276.2.1 Dans cette épreuve au moins 25% et un minimum de 10 athlètes de la première manche se qualifient pour la manche gagnante. L'ordre de passage est l'ordre inverse des résultats (pénalités et temps) de la première manche.

